

Procédure à suivre en cas d'accident

La FSVL recommande la procédure suivante.

- 1. Secourir la personne blessée et interrompre toute activité de vol libre.**
- 2. Assurer les premiers secours, déléguer d'autres tâches dans la mesure du possible.**
- 3. Alerter le 144**
Terrain difficile d'accès / Alpes: secours aériens via le 1414 (Rega) ou le 1415 (Air Glacier).
- 4. Sécuriser le lieu de l'accident, ne rien ranger ou modifier**
Intervention d'un hélicoptère: bien sécuriser tous les objets, éventuellement prendre des photos de tout ce qui pourrait s'avérer important.
- 5. Informer la police, les secouristes, les secours aériens**
Positionner la personne en charge de l'information à un endroit stratégique (un carrefour, p. ex.).
Intervention d'un hélicoptère: lever les bras sur les côtés (Y), terrain d'atterrissage d'env. 25x25 m et dénué d'obstacle, dans l'idéal à une distance d'env. 100 m du lieu de l'accident.
- 6. En cas de contact avec la police**
Se montrer coopératif. Cependant, en cas de doute, ne pas faire de déclaration qui pourrait permettre de tirer des conclusions quant à son propre comportement, voire à une quelconque faute. Demander à la police de faire preuve de compréhension et, dans un premier temps, faire valoir son droit de refuser de témoigner. Prendre contact avec la FSVL ou son propre avocat.
- 7. Si vous avez besoin de soutien, contactez la FSVL**
Numéro de la FSVL: 044 387 46 80
Numéro d'urgence le weekend: 044 387 46 85
- 8. En cas de requête de la part des médias**
Ne pas donner d'informations aux médias, les renvoyer aux organismes de secours. Le cas échéant, demander le soutien de la FSVL.
- 9. Contact avec les assurances responsabilité civile et de protection juridique**
Contacts établis via la FSVL. Assurance protection juridique gratuite pour les écoles FSVL.
- 10. Avis de sinistre à l'assurance responsabilité civile**
Compléter ou prendre contact avec la FSVL, en cas de doute. Disponible sur le site Web de la FSVL (Service aux membres, Assurances).
- 11. Déclaration d'accident**
Obligatoire pour les écoles de vol libre FSVL. Remplir en ligne sur le site Web de la FSVL (Sécurité, Déclarations d'accidents).
- 12. Contact avec les blessés et les proches**
Faire preuve d'empathie. Après quelques temps, prendre contact pour une visite à l'hôpital ou faire une proposition à la famille (visite sur le lieu de l'accident ou discussion, p. ex.).

Pour tout feedback et/ou question: info@shv-fsvl.ch